



**NAMUR
CAPITALE**



Wallonie

HEBRANT, Alexandre - Notaire
chaussée de Louvain , 489
5004 BOUGE

Hôtel de Ville
Aile A – 2ème étage
Esplanade de l'Hôtel de Ville, n°1
5000 Namur

Cellule Procédures préalables :
081/246.547 ou 081/246.505

Accueil général Urbanisme :
du lundi au jeudi : 081/246.347
Fax : 081/246.590
Courriel : infontaire@ville.namur.be
Accueil général Hôtel de Ville :
081/246.246
Site internet : www.namur.be

Délivré à Namur, le **06 -12- 2024**

INFORMATIONS NOTARIALES

(Art. D.IV.97 du Code du Développement Territorial)

Date de réception de la demande : 14/11/2024
V/réf. : 24-01-6297/001-NH
Référence dossier : Notaires/35623/2024
Votre correspondant-e : V. Golinval

Maître-s,

En réponse à votre demande d'informations mieux identifiée ci-avant, nous avons l'honneur de vous adresser, au verso de la présente, les informations visées à l'article D.IV.99 §1 du Code du Développement Territorial.

Nous vous informons que notre Département de Gestion Financière vous réclamera prochainement la somme de 80€ pour la délivrance de ces informations conformément à la redevance adoptée par le Conseil communal en sa séance du 03 septembre 2019.

Pour tous renseignements complémentaires en matière de salubrité ou de permis de location, veuillez contacter directement nos collègues du Service Logement au 081/247.246.

Nous vous prions d'agréer, Maître-s, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Directrice Générale,
Par délégation,
L'agent-e traitant-e délégué-e


V. Golinval


Pour le Bourgmestre,
Par délégation,
L'Echevine,

St. SCAILQUIN

Informations notariales

1) Bien situé à JAMBES, Avenue du Bourgmestre Jean Materne n°111, paraissant cadastré section B n°818 et appartenant à
- Nature du bien: maison - Année de construction: de 1875 jusqu'à 1899.

Le bien repris ci-dessus est situé:

1° - dans un périmètre: /

- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.

2° dans un périmètre de Schéma d'Orientation Local qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité:

Numéro	Zones	Dates d'approbations
JB3057	Zone d'habitation contigue - Zone de cours et jardins avec extension commerciale	15/12/1995

- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.

- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
18/12/1985	permis pour la transformation de la façade
11/07/2023	attestation de conformité urbanistique pour la reconnaissance de 2 logements et 1 rez-de-chaussée commercial à la date du 20 août 1994

- Le bien est situé en "Classe A+ minimum 45 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal et dans les périmètres: "Noyaux de vie, Périmètre d'agglomération".

- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Très faible.

- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)

- Le bien est repris en zone Périmètre d'intérêt Patrimonial.

Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: GCU Enseignes - Site touristique protégé